



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité du Cégep Gérard-Godin

Décembre 2022



Québec, le 21 février 2023

Madame Julie Pelletier
Directrice générale
Cégep Gérald-Godin
15615, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H9H 5K8

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 décembre 2022, du suivi transmis par le Cégep Gérald-Godin le 31 octobre 2022 concernant les recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de décembre 2018, la Commission avait recommandé au Collège de :

- se doter de mécanismes afin d'assurer la mise en œuvre efficace de sa planification stratégique de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels;
- s'assurer de mettre en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique.

En ce qui concerne la première recommandation, le Collège indique qu'un gabarit de plan de travail est utilisé par chaque direction, département, programme et service de l'établissement. Ce gabarit permet de déterminer les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs du plan stratégique en fonction des priorités institutionnelles qui sont déterminées par la Direction générale et adoptées annuellement par le conseil d'administration. Les responsables, les collaborations et l'échéancier associés à chacun de ces moyens sont également inclus dans le plan de travail. Une section bilan permet aux instances de faire le suivi de la mise en œuvre. Les plans de travail annuels et les bilans qui en découlent sont déposés au comité de direction et approuvés par la Direction générale. Ils sont également présentés en comité de direction élargi deux fois par année. Lorsque des améliorations doivent être apportées à

la mise en œuvre, la Direction générale en informe les directions concernées qui sont responsables d'apporter les modifications requises et d'effectuer le suivi auprès d'elle. Sur la base de la démonstration faite par le Collège, la Commission estime que les travaux réalisés répondent aux améliorations demandées. Elle lève donc la recommandation.

En ce qui concerne la deuxième recommandation, le Collège souligne que la Direction générale complète annuellement un tableau de bord lui permettant de faire état du suivi des résultats obtenus en lien avec les cibles déterminées dans son plan stratégique. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur les bilans des plans de travail. Elle dispose également d'une feuille de route quinquennale lui permettant d'avoir une vue d'ensemble des résultats attendus. Le tableau de bord permet également à la Direction générale de déterminer les priorités institutionnelles pour l'année en cours. Ces dernières font l'objet d'une adoption par le conseil d'administration. Cet exercice permet de réviser le plan stratégique et, au besoin, de l'actualiser. À la lumière de cette démonstration, la Commission lève donc également la seconde recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Simon Fortin, directeur des études